



Procès verbal de la réunion du comité directeur qui s'est déroulée le 26 mars  
2021 en Visio conférence

**Membres présents :**

Artizzu Florence-Bastard Jean-Paul - Bernard Frédéric - Bonnel Jean-Yves -  
Chiaradia Dominique--Collé Jean-Pierre - deCarvalho Olivier - De Ferron Monique  
- Gautheron Simone - Laynaud Philippe - Lequertier Dominique - Martinon Alain-  
Paumel Myriam - Pellier Christian- Sanch Christian -Serment Bernard -Serveille  
Jean-Marie - Simon Yvette - Soussaya Annie -

**Absents excusés :** Viciana Patrick

**Absents :-**Villaret Gisèle-

A 9h30 Alain ouvre la séance et propose de commencer la réunion par les  
questions statutaires :

-AG FFRS

-AG Coders

-Parité du CD au Coders 30

**AG FFRS**

Alain Martinon fait un bref retour sur cette AG effectué en Visio conférence  
sans « chaleur ». L'enjeu se résumant à l'élection du nouveau comité directeur.

Deux listes s'opposaient dont l'une soutenant le Président sortant (Gérard  
Deshayes) dont les 4 candidats du Gard faisaient partie. Cette liste n'a pas  
obtenue le nombre de voix nécessaires pour être élue.

Une nouvelle équipe est donc en place...



## AG CORERS

A la demande d'Alain, Philippe fait un petit compte rendu de l'assemblée générale du CORERS Occitanie convoqué le 09 mars 2012 à Narbonne. Les représentants des différents Coders et club isolés d'Occitane ainsi que les membres du comité directeur du CORERS Occitanie se sont réunis. AG initialement envisagée en Visio conférence mais qui au dernier moment a été convoquée en présentiel. Comme trente personnes en salle n'étant pas autorisés cette assemblée générale a eu lieu sur une terrasse du domaine, un jour de tramontane à Narbonne l'ambiance a été un peu fraîche. Une fois de plus les représentants du Coders30 ont dû subir des attaques du président du CORERS. Les deux représentants du Gard, Annie et Philippe n'avaient pas de pouvoir de la part d'Alain, ne souhaitant pas valider cette AG en présentiel. Après les différents rapports, moral, activités et financier, votés à l'unanimité les élections du futur comité directeur ont eu lieu. Vingt candidats pour vingt et une places se présentaient aux votes. Tout le monde a été élu mais les résultats des votes ne nous ont pas été présentés. Il est à noter que le président de la FFRS, initialement prévu à cette assemblée n'a pas fait le déplacement suite aux directives de la préfecture de l'Aude n'autorisant pas l'AG en salle. Le président du CORERS, réélu, nous a signalé qu'une somme d'argent a été prévu au budget prévisionnel pour aider les clubs lors de la reprise des activités une fois la COVID éradiquée. Nous ignorons les critères d'éligibilités de cette aide et de son mode d'attribution !!!

Yvette Simon (visa 2000) s'étonne de la « politique de la chaise vide » du président du Coders 30

Alain Martinon justifie sa non-participation par des directives gouvernementales et préfectorales contraires aux initiatives individuelles non concertées du CORERS. Il rappelle que nous vivons dans un Etat de droit et qu'il n'entend pas y déroger en concertation avec le Président de la FFRS.



## **-Parité au CD du Coders30**

A la question de la présidente du club Visa 2000 qui considère " la parité non respectée au sein du Comité directeur du Coders, 14 hommes - 7 femmes, ce qui est non conforme aux codes du sport art. L 131-8 et aux statuts de la FFRS art 6."

Olivier De Carvalho chargé du dossier apporte la réponse suivante :

Après correction des chiffres avancés, étant donné qu'il n'y a pas 7 femmes élues au comité directeur, mais bien 9 femmes, il apparaît que la composition du comité directeur du CODERS 30 respecte le Code du sport et les statuts de la FFRS.

En effet, conformément à la loi du 04 août 2014, pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives agréées, traduite dans l'article L131-8 du Code du sport en ces termes : "les fédérations comptant au moins 25% de licenciés de chaque sexe doivent prévoir dans leurs statuts l'attribution d'au moins 40% des sièges au sein des instances dirigeantes à des personnes de chaque sexe", on notera que la fédération, dans ses statuts (art 6) les reprend intégralement, et que le CODERS 30, dont les statuts se doivent d'être en conformité avec ceux de la FFRS, les respecte totalement.

En clair, avec 9 sièges sur 21, les femmes représentent 42,85% des sièges ! Le CODERS est donc "en conformité" avec les règles.

## **- Covid et reprise des activités des clubs et formations**

Compte tenu de l'annonce de la suspension des formations jusqu'à l'été et du très récent passage de témoin de « référent formation » du Coders, Patrick Viciano et Olivier ont prévu de travailler ensemble sur le dossier des formations remises en cause afin de faire un point exhaustif sur la situation

Pour ce qui est des FCB et M2 RP prévus en avril et mai, et dont Olivier était l'instructeur responsable, les stagiaires ont été prévenus par lui. Par contre, pour toutes les autres formations sur lesquels il n'a pas la main, il convient aux référents formation des clubs de suivre de près l'évolution de la situation en liaison avec Patrick Viciano.



Olivier a voulu également préciser qu'entre « stage reporté » et « stage supprimé » il y avait une différence certaine sur les inscriptions parfois automatiquement reconduites et parfois supprimées et donc à refaire. Dossier à suivre avec attention !

### **- Programmation activités interclubs 2021/2022 (Journées vélo, marche nordique, tennis de table, Méjannes)**

Alain propose que soit maintenu les projets de journées interclubs notamment la journée vélo et la marche nordique, pour ce qui est du tennis de table ainsi que des journées Méjannes nous restons tributaires des décisions gouvernementales et sanitaires, néanmoins la programmation est prévue pour l'automne.

### **- Cotisations Coders 2021/2022**

Afin d'aider à la relance dans les clubs, Alain Martinon avec l'approbation d'Annie Soussaya trésorière, propose au comité directeur que le Coders, comme l'a fait la FFRS, consente une remise exceptionnelle sur sa part de cotisation, si le principe est retenu nous en déterminerons le montant d'ici fin juin en fonction des subventions à venir. Cette remise pourrait varier entre 1,50 et 3 Euros.

A la demande des clubs elle se fera par un virement au regard du nombre de leurs adhérents.

**Elle devra être obligatoirement se concrétiser par une réduction de la cotisation pour chaque renouvellement d'adhésion et ne peut servir aux clubs pour constituer de la trésorerie.**

Il sera demandé aux clubs d'informer chaque adhérent de cette mesure valable uniquement pour la saison 2021/2022

### **- Réunion avec les présidents de clubs**

Une réunion est prévue avec les présidents et le comité directeur à la date du 18 juin 2021, chacun espérant que celle-ci puisse se dérouler en présentiel plutôt qu'en Visio conférence qui n'apporte certes pas la même convivialité.

A 11 h 30 la séance est levée.

Alain Martinon

Président du Coders30